

Invitation des commissaires du canton d'Issy-l'Union à assister à la fête civique en l'honneur de Lepeletier et Marat, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Invitation des commissaires du canton d'Issy-l'Union à assister à la fête civique en l'honneur de Lepeletier et Marat, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41834_t1_0590_0000_10;

Fichier pdf généré le 21/02/2024



communes du même département en imitent le salutaire exemple. C'est d'autant plus nécessaire que Levasseur, qui vient de parcourir le district de Gonesse, n'y a pas trouvé assez d'esprit public. A Luzarches, notamment, un prêtre avait fanatisé les habitants. Des mesures sévères exercées sur les fauteurs du trouble qu'il avait causé ont ramené le calme. Levasseur, qui a rempli cette mission, est parvenu ensuite, en parlant aux habitants égarés le langage de la raison, à leur faire adopter les principes et à détruire en eux les effets du fanatisme.

La mention honorable, proposée par Levas-

seur, est décrétée.

Les administrateurs du district de Clermont-Oise écrivent, en date du 16 brumaire, en ces termes :

« Bientôt ou dira de toutes les ci-devant seigneuries et terres domaniales du district de Clermont-Oise :

Ici gisait le domaine de monseigneur.

- « 27 lots de terre distraits d'une ferme d'un fameux suppôt de la tyrannie, d'un traître, de l'émigré La Rochefoucault-Liancourt, viennent d'être partagés entre une vingtaine de sansculottes, fermement attach s à la Révolution, et fort incrédules sur le fait de la résurrection.
- « Ces lots, évalués en masse à la somme de 9,060 livres, ont été vendus celle de 41,600 livres. Cette vente intéressante a été terminée par les eris mille fois répétés de : « Vive la Montagne! et les Montagnards! » et par l'Hymne de la liberté.
- « Les administrateurs du district de Clermont tiendront le serment qu'ils ont fait d'accélérer la dissection de toutes ces ci-devant (1). »

Suit la lettre des administrateurs du district de Clermont-Oise, d'après le document des Archives nationales (2):

Aux représentants du peuple.

- « Clermont-Oise, 16 brumaire de l'an II de la République une, indivisible et impérissable.
- « Citoyens représentants,
- « Bientôt on dira de tous les ci-devant seigneuries et terres domaniales du district de Clermont-Oise : « Ici gisait le domaine de *Mon*seigneur. »
- « 27 lots de terre distraits d'une ferme d'un fameux suppôt de la tyrannie, d'un traître, de l'émigré Larochefoucauld-Liancourt, viennent d'être partagés entre une vingtaine de sans-

Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 73.
 Archives nationales, carton C 280, dossier 766;
 Supplément au Bulletin de la Convention du 8° jour de la 2° décade du 2° mois de l'an 11 (vendredi 8 novembre 1793).

culottes fermement attachés à la Révolution, et fort incrédules sur le fait de la résurrection.

Ces lots, évalués en masse à la somme de 9,060 livres, ont été vendus celle de 41,600 livres. Cette vente intéressante a été terminée par

Cette vente intéressante a été terminée par les cris mille fois répétés de : Vive la Montagne et les Montagnards, et par l'Hymne à la liberté.

Les administrateurs du district de Clermont tiendront le serment qu'ils ont fait d'accélérer la dissection de toutes ces ci-devant (1).

Anibert; Warre, président; Racine; Genaille; Colné; Rayout, procureur syndie; Nevin, secrétaire.

L'Assemblée décrète la mention honorable de toutes ces adresses, lettres et offrandes civiques, avec leur insertion au « Bulletin » (2).

Les commissaires du canton d'Yssy-l'Union ont été admis à la barre. L'orateur a manifesté à la Convention nationale le vœu du canton à l'occasion de la fête civique qu'il célébrera, décadi prochain, en l'honneur de Marat et Le Peletier.

La Convention nationale décrète la mention honorable et charge les citoyens Fressine | Fré-CINE!, Delagueulle, Villers et Mailhe d'assister comme commissaires à cette fête civique (3).

Suit l'invitation des commissaires du canton d'Issy-l'Union (4):

Citoyen Président.

« Nous to rappelons que, par ton organe, la Convention nationale nous a protais d'honorer la fête civique que le canton d'Issy-l'Union célébrera décadi prochain, 20 brumaire, présent mois, par une députation de deux de ses membres. Nous allons porter cette heureuse nouvelle à nos concitoyens, et les assurer que demain matin la députation sera nommée.

« Nous te demandons une grâce : ce serait de nous faire instruire aussitôt la nomination, des noms des députés, et de faire adresser à Fillassier, juge de paix du canton, chez le maire, à 1889.

« C'est à Issy, chef-lieu, que la fête se célébrera, et, à moins que les députés ne veuillent nous prescrire une autre heure, elle ne commencera pas avant midi.

« Salut et fraternité dans l'unité et l'indivisibilité de la République.

- « Les commissaires du canton d'Issy-l'Union,
 - « Desprey; Fillassier.
- « Septidi, 17 brumaire, l'an II de la République. »

Le procureur syndic du district d'Hennebon, département du Morbihan, fait passer la note des

⁽¹⁾ Applaudissements, d'après le Mercure universel [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793) p. 140, col. 21

p. 140, col. 2].
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 73.
(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 73.
(4) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.